

**SERVICE TECHNIQUE**

☎ 05 46 30 19 46

✉ [domaine.public1@aytre.fr](mailto:domaine.public1@aytre.fr)

Affaire suivie par : Eric SAUTEREAU

**Arrêté temporaire n° 24-AT-0341  
Portant réglementation de la circulation**

**AVENUE DU COMMANDANT LISIACK et RUE DE LA DEMI-LUNE**



**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

**VU** la demande d'autorisation de voirie n° 24-AV-0415, formulée par POUGNAND Charpentier Menuisier - 65 Route de Vitre - 79370 CELLES SUR BELLE

**CONSIDÉRANT** que des travaux de levage pour apports de matériaux sur le chantier de construction "Apogée" rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, les 22/01/2025 et 29/01/2025 AVENUE DU COMMANDANT LISIACK et RUE DE LA DEMI-LUNE

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

**ARTICLE 1 :**

Les 22/01/2025 et 29/01/2025, AVENUE DU COMMANDANT LISIACK, du 60 jusqu'à la RUE DE LA DEMI-LUNE (Rond-Point de la Demi-Lune), un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

**ARTICLE 2 :**

Les 22/01/2025 et 29/01/2025, la circulation est interdite sur Entrée de la rue par le Rond-Point de la Demi-Lune, RUE DE LA DEMI-LUNE.

**ARTICLE 3 :**

Les 22/01/2025 et 29/01/2025, la circulation des véhicules s'effectue à double-sens RUE DE LA DEMI-LUNE.

**ARTICLE 4 :**

Les 22/01/2025 et 29/01/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis le Rond-Point de la Demi-Lune vers la RUE DE LA DEMI-LUNE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, de l'AVENUE DU COMMANDANT LISIACK jusqu'au BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
- BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU, de l'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE jusqu'à la RUE DES COQUELICOTS
- RUE DES COQUELICOTS, du BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU jusqu'à la RUE DE LA DEMI-LUNE

**ARTICLE 5 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, POUGNAND.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Aytré, le 20 décembre 2024

**Tony LOISEL**

Monsieur le Maire

**DIFFUSION:**

- POUGNAND
- Monsieur le Maire
- DDSP
- Responsable Police Municipale

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*